

AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT

1/ **Dénomination de la qualification :**

Agent d'exploitation de stationnement

2/ **Objet de la qualification :**

Le titulaire de la qualification participe à l'exploitation des activités de stationnement sur site et/ou ponctuellement à distance.

3/ **Contenu de la qualification :**

A - Activités commerciales :

- Accueil, information et assistance à la clientèle,
- Participation à la réalisation d'abonnements et encaissements,
- Participation aux actions de promotion commerciale,
- Réalisation de services liés au stationnement et ponctuellement d'opérations de lavage de véhicule.

B - Activités relatives à l'exploitation du stationnement :

- Surveillance de l'ouvrage,
- Contrôle du bon fonctionnement des équipements d'exploitation, de sécurité, d'encaissement ou/et de collecte,
 - . approvisionnement des équipements,
 - . réalisation d'activités de maintenance d'un premier niveau de complexité,
- Réalisation d'activités d'entretien et de nettoyage,
- Réalisation de la collecte sous la responsabilité de sa hiérarchie,
- Établissement de tous documents administratifs utiles,
- Application des règles, des consignes, des procédures de sécurité et de qualité en vigueur dans l'entreprise.

4/ **Extensions possibles dans la qualification :**

- Prestation de services spécifiques,
- Participation à des missions complémentaires commerciales, administratives ou techniques sous la direction du responsable hiérarchique.

5/ **Classement :**

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ **Modes d'accès à la qualification :**

- Soit par obtention de la certification suivante :
 - . CQP agent d'exploitation de stationnement,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ **Possibilités d'évolution professionnelle :**

- Verticale :
 - . opérateur de stationnement (fiche L.6.1),
 - . assistant d'exploitation de stationnement / adjoint au responsable d'exploitation de stationnement (fiche L.17.1),
 - . responsable d'exploitation de stationnement (fiche L.20.1).
- Transversale :
Voir Panorama